



14ème législature

Question N° : 102730	De M. Jacques Krabal (Radical, républicain, démocrate et progressiste - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture et alimentation
Rubrique > agroalimentaire	Tête d'analyse > fromages	Analyse > Brie de Meaux. appellation d'origine contrôlée. champ d'application.
Question publiée au JO le : 21/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Krabal attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur l'appellation d'origine contrôlée « Brie de Meaux » dans le sud de l'Aisne. Depuis des décennies, les producteurs de lait et de fromage du sud de l'Aisne militent auprès de l'INAO pour obtenir l'AOC « Brie de Meaux ». La dernière demande date de 2010 et n'a pas abouti. Puis, le 6 septembre 2016, est paru au *Journal officiel*, un avis relatif à l'ouverture de procédure nationale d'opposition pour la demande de modification du cahier des charges de l'AOP Brie de Meaux. De fait, de nombreux exploitants laitiers se sont manifestés pour que l'aire géographique soit ouverte au sud de l'Aisne. On ne sait pas encore où en est la procédure. Aujourd'hui, ce fromage peut être produit dans de nombreux territoires limitrophes au sud de l'Aisne : à commencer par les voisins les plus proches, la Seine-et-Marne bien entendu, et la Marne. Mais l'aire géographique de l'AOC Brie de Meaux s'étend aussi à l'Aube, au Loiret, la Haute-Marne, et à l'Yonne. Des départements qui se trouvent bien plus éloignés que l'Aisne - en particulier dans le sud - de la ville natale du Brie de Meaux. Dans l'appellation « Brie de Meaux », il y a la ville de Meaux, située à 28 kilomètres de nos frontières départementales, et il y a surtout la Brie, région-terroir qui s'étend sur une partie non négligeable de sa circonscription. Les producteurs du sud de l'Aisne sont légitimes pour que l'aire géographique de cette AOC s'étende à leur territoire. D'autant que ce fromage est pleinement ancré dans le terroir de l'Aisne. C'est la raison pour laquelle il souhaite savoir si l'aire géographique de l'AOC Brie de Meaux sera étendue à l'Aisne.